

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**Plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 de la
MRC du Haut-Richelieu et de la MRC des Jardins-de-Napierville**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Amélie Latendresse, directrice générale, de l'entrée en vigueur le 11 octobre 2023 du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 de la MRC du Haut-Richelieu et de la MRC des Jardins-de-Napierville, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement. Le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles est disponible pour consultation sur le site internet de la MRC <https://mrcjardinsdenapierville.ca/environnement/plan-de-gestion-des-matieres-residuelles/>. Un sommaire de ce Plan accompagne le présent avis.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Isabelle Boucher, coordonnatrice en environnement par courriel à i.boucher@mrcjdn.ca

Donné et signé à Saint-Michel, ce 12 octobre 2023.



Amélie Latendresse
Directrice générale et
Greffière-trésorière

SOMMAIRE DU PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU ET DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

MISE EN CONTEXTE

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la MRC du Haut-Richelieu et la MRC des Jardins-de-Napierville ont adopté, le 10 mai 2023, un projet de Plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé (PCGMR). Ce projet de PCGMR permet de brosser le portrait régional de chacune des MRC concernées quant à la gestion des matières résiduelles, de déterminer des objectifs et d'identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

CONTENU

Le contenu du projet de PCGMR respecte les exigences prévues à la Loi sur la qualité de l'environnement et est cohérent avec les orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024 ainsi que la Stratégie de valorisation des matières organiques. On y retrouve les éléments suivants :

- Une description du territoire d'application, incluant un recensement des organismes et des entreprises œuvrant à la gestion des matières résiduelles;
- Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire des MRC;
- Un bilan des matières résiduelles produites sur le territoire;
- Un diagnostic territorial incluant les forces, les faiblesses, les problématiques et les enjeux;
- Un énoncé des objectifs et une description d'un plan d'action qui permettra d'atteindre les objectifs fixés;
- Une estimation sommaire des coûts et un calendrier de réalisation.

Les objectifs du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Richelieu et de la MRC des Jardins-de-Napierville *révisé 2023-2030* sont :

- De réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant d'ici 2026;
- De favoriser l'accès aux services de gestion des matières organiques du secteur résidentiel et des ICI sur 100 % du territoire d'ici 2025;
- De recycler 60 % des matières organiques d'ici 2026;
- D'informer, d'encourager et de soutenir les initiatives des ICI;
- De recycler 70 % des résidus de CRD d'ici 2028.

PLAN D'ACTION

Le projet de PGMR conjoint présente 39 mesures échelonnées sur une période de 7 ans, soit de 2023 à 2030. Les mesures ont été réparties selon 4 orientations stratégiques :

1. Tendre vers l'élimination du déchet ultime seulement, et ce, dans une perspective d'économie circulaire;
2. Bonifier l'offre en gestion des matières organiques;
3. Améliorer la performance en gestion des matières résiduelles des industries, commerces et institutions;
4. Favoriser le recyclage des résidus de construction, rénovation, démolition.